

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
22 août 2014  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes**  
**à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste**  
**du Territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-neuvième année**

**Lettres identiques datées du 21 août 2014, adressées**  
**au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale**  
**et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur**  
**permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation**  
**des Nations Unies**

Israël, Puissance occupante, poursuit ses frappes aériennes contre la bande de Gaza, en violation flagrante de l'appel à un cessez-le-feu immédiat renouvelé hier par le Conseil de sécurité, en faisant toujours plus de morts, de blessés et de dégâts matériels, et en terrorisant ainsi la population palestinienne. La nation palestinienne continue de pleurer ses morts tandis que leur nombre ne cesse d'augmenter et que la reprise de l'offensive israélienne détruit la vie d'autres innocents, aussi bien d'enfants que de femmes, d'hommes ou de personnes âgées.

Aujourd'hui, au moins 29 Palestiniens de plus ont été tués de façon délibérée et arbitraire par les forces d'occupation israéliennes dans des frappes aériennes, des attaques de drones et des bombardements qui ont pris pour cible des zones civiles densément peuplées. En outre, Israël a repris sa politique illégale d'assassinats ciblés contre les Palestiniens, se vantant de l'exécution extrajudiciaire de plusieurs personnes au cours des derniers jours, dans des attaques qui ont également tué de nombreux civils, y compris plusieurs membres de mêmes familles. À cet égard, il convient de rappeler que le fait de tuer ou de blesser délibérément des personnes est considéré comme une infraction grave au sens de l'article 147 de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. La Puissance occupante doit répondre de tous ces crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Parmi les victimes faites aujourd'hui par les forces d'occupation israéliennes se trouvent quatre personnes touchées par un missile tiré par un drone alors qu'elles creusaient des tombes dans le cimetière de Cheik Radwan de la ville de Gaza pour y enterrer des membres de leur famille. Il s'agit de Mohammed Talal Abu Nahl, Rami Abu Nahl, Haitham Tafesh et Abed Talal Shioukh. Quatre autres personnes, toutes



membres de la famille Al-Reefi, ont été tuées dans une frappe aérienne israélienne sur un jardin près de la mosquée El-Sunna, dans la ville de Gaza. Les victimes de cette attaque barbare sont Nasr Ziyad Al-Reefi et trois enfants : Omar Nasr Al-Reefi, Abdallah Tareq Al-Reefi et Mohammed Ziyad Al-Reefi. Aujourd'hui, Iman Allouh, neuvième membre de la famille Allouh, est décédée des suites des blessures subies hier dans l'attaque qui a visé sa maison. Elle connaît le sort tragique de nombreux autres blessés qui n'ont pas survécu à ces attaques israéliennes barbares.

Les forces d'occupation israéliennes ont tué trois hommes dans une frappe aérienne délibérément meurtrière qui visait une maison du quartier de Tell el-Sultan, à Rafah : Mohammed Barhoum, Mohammed Abu Shamalah et Raed Attar. Cette frappe aérienne a fait d'autres victimes : Hassan Hussein Younis (75 ans), sa femme, Amal Ibrahim Younis (74 ans), leur petite-fille, Saba Rami Younis (4 ans), une autre femme, Aisha Attieh (60 ans), et Ahmed Nasser Kullab (17 ans). En outre, un garçon de 13 ans, Hassan Tamboura, et une femme de 36 ans, Srour Tamboura, ont été tués dans une attaque aérienne israélienne sur Beit Lahiya, et un garçon de 17 ans, Jumaa Matar, a été tué dans une attaque contre le camp de réfugiés de Nousseirat. Aujourd'hui encore, Ibrahim Issam Hammad (22 ans) et Marwan Abu Shalouf (28 ans) ont été tués dans une frappe israélienne qui a touché une moto à Rafah, et Hamdan Salem Hadayed (40 ans) a été tué dans une frappe contre Khan Younès.

La terreur et la panique causées par les attaques militaires israéliennes incessantes contre la population civile palestinienne dans tous les secteurs de Gaza ont également entraîné une augmentation spectaculaire du nombre de personnes déplacées fuyant leur foyer pour se mettre à l'abri, alors que ce nombre avait baissé au cours de la période du cessez-le-feu temporaire. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, on compte actuellement 435 000 Palestiniens déplacés à Gaza et, d'après les chiffres de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, plus de 261 000 d'entre eux cherchent actuellement refuge et protection dans 82 installations de l'Office. À cet égard, nous devons une fois encore appeler l'attention de la communauté internationale sur les énormes besoins humanitaires en eau, nourriture, médicaments, produits d'hygiène et autres services essentiels à ces familles, et faire appel aux donateurs pour qu'ils leur fournissent sans tarder des secours d'urgence et une assistance par l'intermédiaire de l'Office et des organismes des Nations Unies partenaires, parmi lesquels le Programme alimentaire mondial, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

En particulier, les enfants, qui représentent la majorité de la population de Gaza, continuent de souffrir de manière disproportionnée des effets traumatisants de cette agression militaire israélienne permanente ainsi que de l'insécurité, de la peur et du désespoir qui en résultent et qui touchent l'ensemble de la population civile palestinienne. Selon certaines informations, dans les 48 heures qui ont suivi la rupture du cessez-le-feu temporaire, neuf enfants ont été tués et des douzaines d'autres blessés dans des attaques israéliennes; on craint de retrouver d'autres enfants morts sous les décombres de maisons bombardées.

Comme l'a indiqué le Bureau extérieur de l'UNICEF à Gaza, la situation des enfants palestiniens est dramatique : en sept ans, c'est le troisième conflit terrifiant contre les Israéliens qu'ils endurent. Les traumatismes physiques, émotionnels et

psychologiques qu'ils subissent sont énormes : ils ont perdu leurs parents ou d'autres membres de leur famille et de leur communauté, ont vu des personnes être tuées ou blessées, ont assisté à la destruction de leur maison, de leur quartier et de leur école, ont vu leur famille être dépossédée et ont été déplacés à maintes reprises. En outre, ils continuent d'endurer les effets multiples, dramatiques et traumatisants de la pauvreté, la faim et la maladie généralisées qu'Israël leur inflige délibérément en s'acharnant sur Gaza et en maintenant son blocus inhumain, imposant ainsi une peine collective terrible au peuple palestinien et défigurant la société palestinienne. Tandis que les enfants du monde entier se préparent à entamer une nouvelle année scolaire, les enfants de Gaza risquent de ne plus avoir accès à l'éducation si cette grave crise se poursuit et si la situation des milliers de personnes déplacées qui ont trouvé refuge dans les écoles de l'UNRWA n'est pas résolue.

Dans le même temps, Israël, Puissance occupante, n'a cessé d'opprimer et de tourmenter la population civile palestinienne dans le reste du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. La Puissance occupante poursuit sa campagne d'implantation illégale de colonies israéliennes et continue de démolir des maisons, de procéder à des arrestations de Palestiniens, y compris d'enfants, de mener des raids militaires contre des villes, des villages et des camps de réfugiés et de s'en prendre par tous les moyens à la population. Les crimes commis par les Israéliens sont innombrables, mais par souci de concision, je n'en citerai que quelques-uns.

- Hier (20 août), avant l'aube, les forces d'occupation israéliennes sont arrivées à l'improviste chez Khaleda Jarrar, membre du Conseil législatif palestinien, et lui ont remis une ordonnance militaire lui notifiant qu'elle serait expulsée de son domicile à Ramallah dans les 24 heures. Nous condamnons cet acte illégal de harcèlement manifeste et de transfert forcé, qui est l'acte illégal le plus récent commis contre un fonctionnaire élu démocratiquement. En l'occurrence, 36 élus sont toujours en détention provisoire ou en internement administratif dans des prisons israéliennes.
- Aujourd'hui également, les forces d'occupation israéliennes ont démoli quatre maisons palestiniennes dans la région de Naplouse, dont une construite il y a 100 ans, faisant augmenter le nombre de familles palestiniennes sans abri. Les forces d'occupation ont aussi mené de nombreux raids dans des villages autour de Naplouse, où elles ont fouillé de force et pillé des maisons et détenu plus d'une trentaine de personnes qu'elles ont interrogées pendant des heures. Les colons israéliens de la région de Naplouse continuent de terroriser les civils palestiniens et de leur infliger des violences : Nimer Mohammed Abu Eishah, un Palestinien de 32 ans originaire du village de Beit Wazan, a été renversé intentionnellement aujourd'hui par la voiture d'un colon.
- Muath Dureidi, un jeune Palestinien de 30 ans qui regagnait la Cisjordanie pour un nouvel emploi a été kidnappé et détenu par les forces d'occupation israéliennes pendant plus de 28 jours dans un centre d'interrogatoire près de Jénine sans aucune explication. Ni les membres de sa famille ni ses avocats n'ont été autorisés à lui rendre visite durant sa captivité. Le temps qu'il soit libéré, moyennant une caution de 3 000 shekels, il avait fait une dépression nerveuse et s'était muré dans le silence.

Nous condamnons ces traumatismes et actes de terreur infligés par Israël, Puissance occupante, au peuple palestinien, collectivement ou individuellement, dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. En outre, nous continuerons d'exiger qu'il

soit mis fin à toutes ces politiques et pratiques israéliennes illégales, inhumaines et destructrices, et de demander que tous les responsables, personnalités gouvernementales israéliennes, membres du personnel militaire ou colons, répondent de tous ces crimes odieux.

Pour terminer, si nous demandons à nouveau qu'il soit mis fin à l'agression militaire menée par Israël contre notre peuple dans la bande de Gaza et à tous les autres crimes commis contre le peuple palestinien dans le reste de l'État de Palestine occupé, nous prions également une nouvelle fois la communauté internationale d'assumer ses obligations juridiques et ses responsabilités politiques en la matière. Alors qu'Israël continue de mettre à mal le droit international, nous demandons à la communauté internationale, y compris au Conseil de sécurité, de prendre immédiatement des mesures pour donner un sens aux dispositions du droit international humanitaire relatives à la protection des civils en période de conflit armé et de faire respecter les engagements pris à cet égard. La communauté internationale doit prendre des mesures énergiques et faire pression pour contraindre Israël, Puissance occupante, à renoncer à ses positions intransigeantes et maximalistes, à cesser son offensive militaire contre la population civile sans défense vivant sous son occupation, et à s'engager à respecter la loi et les principes de paix, ce que le peuple palestinien a fait il y a longtemps, à la faveur d'un fort soutien international.

La présente lettre fait suite aux 517 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 20 août 2014 (A/ES-10/650-S/2014/607), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Observateur permanent de l'État de Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Riyad **Mansour**